

LA RICHESSE EST LÀ

Une obsession. Un impératif moral. Un défi planétaire. Les expressions enthousiastes pour définir la lutte à la pauvreté sont à la mode. Les tenants du néo-libéralisme économique tentent de redorer leur côté gauche. Notre position est moins lyrique.

La charité, la compassion et la solidarité sont des valeurs individuelles et collectives admirables, essentielles. Elles ne peuvent toutefois, en aucun cas, être à la base des relations entre l'État et les citoyennes et citoyens fondées sur le droit. Les politiciens ont beau envelopper leurs discours d'une rhétorique compassée : l'État a l'obligation d'assurer le minimum à tous les membres de sa collectivité.

Les travailleurs à temps plein au salaire minimum sont toujours pauvres au Québec.

Le 15 juin 2001, M. Jean Rochon, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, présentait des «orientations et perspectives d'action en matière de lutte contre la pauvreté». Le document : *Ne laisser personne de côté!* fera l'objet d'une consultation nationale au cours des prochains mois.

La faim

Nous ne traiterons pas ici des mesures «significatives» annoncées en même temps que la consultation. Pour la majorité, elles nous apparaissent comme autant de «bandages» sur le symptôme le plus médiatique de la pauvreté : la faim. Les millions de dollars annoncés pour le financement des Clubs des petits déjeuners, des diners pour les jeunes du secondaire ou des cuisines collectives ne nuiront pas, certes. Mais nous constatons que le gouvernement préfère encore s'attaquer aux effets plutôt qu'aux causes.

Nous espérons que la consultation permettra de voir émerger de nouvelles solutions pour lutter contre les origines plus profondes de la pauvreté. Nous devons envisager la pauvreté comme la négation institutionnalisée des principes de la protection sociale, qui régissent encore à ce jour la société québécoise et dont le gouvernement est le garant. La voir sous l'angle d'une citoyenneté de seconde zone et non plus se contenter d'y voir «des pas chanceux, des maganés» dont il faut «s'occuper», qu'il faut prendre en charge.

Dans un éditorial précédent, nous disions que la condition première était d'assurer un barème plancher à l'aide sociale, un minimum incompressible. Un plan plus vaste de lutte à la pauvreté devra comprendre davantage. Seule, une augmentation des revenus des personnes assistées sociales (une définition somme toute simple de la lutte à la pauvreté) ne sera pas suffisante. Elle est néanmoins nécessaire.

Non plus qu'une kyrielle de projets, programmes «à la carte» pour soutenir les moins nantis. Les résultats récemment publiés du programme OLO (œuf, lait, orange) pour les femmes enceintes en témoignent éloquemment. C'était (et ça demeure) une bonne idée, mais OLO ne donne pas de bébés en meilleure santé. Donner à manger ne suffit pas, si on n'améliore pas les autres conditions de vie de la future maman ou si on les laisse se détériorer.

Les jobs ne suffiront pas

Depuis des années, l'emploi est au centre de toute l'action, toute la stratégie gouvernementale de lutte à la pauvreté. Voilà comment on sort le monde de la misère : en créant des jobs. De cette idée sont nées les mesures d'insertion au travail, les divers programmes de création d'emploi, le Fonds de lutte contre la pauvreté. Il faut examiner les résultats au-delà des statistiques. L'accroissement du taux d'emplois n'est pas la seule mesure du succès ou de l'échec relatif. Il ne dit rien sur la qualité des emplois, ni même sur l'inégalité des revenus. Les travailleurs à temps plein au salaire minimum sont toujours pauvres au Québec. La création d'emploi est une solution. Une parmi d'autres.

Le monde du travail change. Le travailleur est contractuel, temporaire, autonome. Le travailleur doit être mobile, polyvalent, flexible. Il en résulte l'insécurité et de moins bons revenus. Parlez-en aux travailleurs autonomes, aux contractuels permanents : ils n'ont pas d'assurance collective, pas de syndicat, pas de plan de retraite. Un *burn-out* (ou une cheville tordue) et c'est le BS. Pour s'attaquer à la pauvreté, il faut aussi encadrer les pratiques des entreprises privées et publiques qui recourent aux contractuels pour baisser leurs dépenses, sans considération aucune pour les personnes et pour la société.

D'autres le font, ailleurs. Les pays développent différentes approches pour lutter contre la pauvreté. L'Association internationale de la sécurité sociale tenait, en septembre 2000, une conférence sur *la sécurité sociale dans le village global*. Depuis 1999, aux Pays-Bas, la loi sur la «flexicurity» (flexibilité/sécurité) encadre le recours aux emplois temporaires et accorde aux salariés des droits spécifiques (dont le droit à la formation professionnelle et la transformation de leur engagement en emploi régulier, durée indéterminée, après 36 mois de contrats successifs).